

CONDITIONS GENERALES D'ACHAT DE LA SOCIETE DEC SA

1 - L'exécution des commandes faites par la société **DEC SA** implique acceptation par le vendeur de l'ensemble des présentes Conditions Générales d'Achat (ci-après « les Conditions »), quelles que soient les conditions générales de vente du vendeur. Les présentes Conditions sont jointes à toute commande faite par écrit et le vendeur s'engage expressément à consulter lesdites Conditions sur le site de la société **DEC SA** au moyen du lien suivant : www.dec-sa.fr en cas de commande par courrier électronique. Les commandes de la société **DEC SA** sont toutes assorties des présentes Conditions. Elles sont fermes et adressées par tout moyen assorti d'un accusé de réception. Toutefois, la société **DEC SA** se réserve le droit de les annuler ou d'en modifier les termes dans le cas où l'accusé de réception ne serait pas celui établi sur ses imprimés (s'il s'agit d'un courrier sur support papier) ou créé par son matériel d'envoi en cas d'émission de la commande par télécopie ou courrier électronique.

2- Références : tout document concernant une commande doit être adressé au siège social de la société **DEC SA** et mentionner ses références complètes de l'affaire traitée.

3 - La société **DEC SA** se réserve la faculté de refuser toutes marchandises qui ne seraient pas expédiées conformément à un bon de commande régulier, ou qui ne répondraient pas aux spécifications particulières de ce bon et aux présentes Conditions. Les conditions d'exécution ou de réception mentionnées dans ses commandes doivent être strictement observées. Toute dérogation doit faire l'objet d'une demande d'accord écrit de la société **DEC SA**. Toute réparation entreprise sans son accord pourra être considérée comme malfaçon avec toutes les conséquences que cela implique, notamment en cas d'accident chez ses clients. Lorsque la société **DEC SA** aura l'intention de vérifier le produit acheté chez le vendeur, les dispositions à prendre pour la vérification et les modalités de mise à disposition du produit seront spécifiés dans les documents d'achat. La société **DEC SA** se réserve le droit de vérifier dans les locaux du vendeur que le produit commandé est conforme aux exigences spécifiées.

4 - Les marchandises que la société **DEC SA** aura été amenée à refuser expressément et par écrit séjourneront dans ses établissements aux frais, risques et périls du vendeur. Dans le cas où des pièces refusées en l'état seraient susceptibles d'être acceptées après réparation et où la société **DEC SA** accepterait cette réparation, les modalités en seront arrêtées, sauf cas d'urgence, en accord avec le vendeur et feront l'objet d'un nouvel accord écrit. En cas d'urgence, la société **DEC SA** se réserve le droit d'en faire exécuter la réparation par une entreprise de son choix. Les frais entraînés seront dans tous les cas à la charge du vendeur. Toute marchandise refusée définitivement pour non-conformité à la commande devra être reprise par le vendeur dans la huitaine suivant réception du refus définitif. Passé ce délai, la société **DEC SA** se réserve le droit d'en facturer les frais de magasinage au vendeur ou de procéder elle-même au renvoi de la marchandise en port dû.

5- La date de livraison portée sur la commande est, sauf indication contraire, celle de la réception au siège de la société **DEC SA**. En cas de retard de livraison, la société **DEC SA** se réserve le droit :

- d'annuler sur simple courrier recommandé avec accusé de réception les quantités non livrées,
- d'exiger du vendeur le paiement des indemnités de retard prévues à la commande,
- de l'assigner en dommages et Intérêts.

6 - Les marchandises ne seront prises en charge et réceptionnées par la société **DEC SA** qu'accompagnées d'un avis d'expédition. Cet avis d'expédition doit notamment comporter :

- la référence complète de la commande et sa date,
- le détail des marchandises,
- les repères des colis, leurs poids net et brut,
- le mode d'expédition la date de départ.

Eventuellement, le numéro de wagon ou d'immatriculation du véhicule utilisé.

7 - Que les transports soient effectués aux frais du vendeur ou à la charge de la société **DEC SA** se réserve, le transfert de propriété et des risques n'a lieu qu'à la réception quantitative et qualitative chez la société **DEC SA**, les opérations de réception éventuellement effectuées chez le vendeur ne sont que provisoires.

8 - En cas de transport par camion effectué pour le compte de la société **DEC SA** à sa charge, le tarif appliqué, s'il n'est pas soumis à la réglementation en vigueur concernant ces transports ne saurait être, sauf accord de la société **DEC SA**, supérieur à celui de la SNCF.

9 - Les plans, les dessins, les modèles et l'outillage confiés par la société **DEC SA** au vendeur et/ou au fabricant pour la réalisation d'une commande restent sa propriété et ne peuvent, sans autorisation écrite de la société **DEC SA**, être utilisés par le vendeur pour d'autres fabrications que les siens, ni recopiés ni reproduits, ni transmis à des tiers.

10 - Les factures doivent être adressées à la société **DEC SA** en deux exemplaires. Toutes les factures relatives aux livraisons d'un mois M doivent parvenir à la société **DEC SA** avant le 5 du mois M + 1. Passé ce délai, elles ne pourront être prises en considération que le mois M + 2. Lorsque les marchandises seront livrées en avance par rapport au délai demandé, le mois M pris en considération sera celui du délai contractuel. Pour être prises en charge les factures du vendeur doivent :

- mentionner la référence complète de la commande et le numéro de code fournisseur y figurant, faute de quoi, elles seront retournées au vendeur pour être complétées,
- être accompagnées des documents de garantie de qualité ou de contrôle dans le cas où de tels documents sont demandés expressément à la commande.

En cas de délégation de créance ou de remise des factures à une société de factoring, le vendeur s'engage expressément à en avertir le service comptabilité fournisseurs de la société **DEC SA** et demander au créancier substitué auquel il devra remettre photocopie ou copie des présentes Conditions, d'adresser à la société **DEC SA** également un avis.

A défaut, le vendeur engagerait sa responsabilité en cas d'erreur de la part de la société **DEC SA**. Toutes les fois qu'une telle délégation ou remise de factures à une société de factoring aura eu lieu, le vendeur s'engage irrévocablement, au cas où des paiements lui parviendraient par erreur et quelles que soient les exceptions qu'il pourrait opposer à la personne ou à l'organisme bénéficiaire de la délégation, à virer directement et immédiatement à ce tiers les fonds reçus sans frais pour la société **DEC SA**.

11 - Les règlements par la société **DEC SA** sont effectués à 60 jours date émission de facture. Les effets de commerce sont émis par ses soins.

12 - Sauf convention expresse contraire, les prix portés sur les commandes de la société **DEC SA** sont fermes et non révisables. Au cas où une clause de révision y serait prévue, elle serait calculée en fonction du délai réel de livraison, sans toutefois que le montant facturé puisse être supérieur à celui qui résulterait de l'application de la formule dans le cadre du délai contractuel.

13 - Les acomptes éventuellement versés sont calculés sur la valeur hors taxes de la marchandise vendue.

14 - En cas de litige le Tribunal de Blois sera seul compétent même en cas d'appel en garantie ou de pluralité des défendeurs et sans que le lieu de la promesse de livraison ou du paiement puisse jamais être considéré comme emportant dérogation à la présente clause d'attribution de juridiction. Les présentes Conditions sont soumises au droit français.